

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2016 A 20H30
SALLE ROGER VERDIER

PRÉSENTS : BAGNOL Gérard, TILLET Philippe, BLAISE-FONDER Francis, MAZAUDOUX Emmanuel, COURBIER Marie- Hélène, DUPUY Lucette, PEYRAT Florence, DAIGURANDE Marie-France, POULVELARIE Christian, POIRIER Samira, MARSALES Lorène, DAURAT Jacqueline, CHASTAGNER Jean-Noël, LANDRAUD Richard
ABSENTS –EXCUSES : DUPUY Robert procuration BAGNOL Gérard

Secrétaire de séance : DUPUY Lucette

Approbation et signature du compte rendu du CM du 30 Août 2016.

PROJET DU CONTOURNEMENT DE NOAILLES :

Participait à cette réunion M MARCHAND technicien au Conseil Départemental, que M le Maire a tenu à remercier pour avoir répondu présent à ce Conseil municipal.

Un public très nombreux est venu assister à cette séance.

Les projets de contournement avaient été présentés aux maires du canton lors d'une réunion qui s'était tenue le 28 Avril 2016 au Conseil Départemental.

Lors de la réunion citée ci-dessus, les maires, personnellement, s'orientaient vers un consensus à utiliser l'existant en l'améliorant et le sécurisant, ne souhaitant pas qu'il y ait d'autres créations de route, (déjà mis sur les bulletins du mois de juin, et juillet-août 2016). Sur le bulletin du mois de juin il devait être prévu une consultation publique avec le Conseil Départemental ; sur le bulletin de juillet-août les informations que nous avons reçues du département avaient changées, plus de réunion publique, mais seulement une consultation en Mairie avec les différents tracés, dont un qui n'avait pas été présenté le 28 avril concernant la commune de Nespouls (L9).

De ce fait émission d'un Bulletin spécial d'information distribué dans les 1^{er} jours de septembre afin d'informer la population de ce changement.

La consultation était ouverte du 22 août au 9 septembre 2016 aux heures d'ouverture de la Mairie : 55 familles sont venues s'exprimer, et 121 signatures de pétitions nous ont été remises.

Synthèses des consultations :

- ✓ Pas de créations de nouvelles routes
- ✓ Voir avec T3 (voie d'avenir dans le Lot) actuellement mise en construction, pour élaborer un projet d'ensemble
- ✓ Vu l'accroissement des camions qui circulent en toute interdiction sur la D73 dans notre bourg, mais aussi sur la D 158, il est nécessaire de sécuriser ces départementales, dans le bourg, mais aussi du rond-point de Montplaisir à Noailles .

Mr le Maire précise que nous sommes en Conseil Municipal et seuls les membres du Conseil peuvent s'exprimer tant que la séance n'est pas levée.

Il exprime son point de vue sur la nécessité de faire un contournement court de Noailles, en sécurisant la D158 notamment aux intersections des voies communales afin d'améliorer la jonction du Rond-point de Montplaisir vers l'A20, avec un éventuel désenclavement de la ZAC de Montplaisir.

Mr TILLET

Le contournement doit se faire avec la Voie d'Avenir, le désenclavement de Puybrun finalisé, le rond-point de St Michel de Bannière achevé, les travaux sur Vayrac en cours avec une voie qui devrait aller rejoindre l'A20, vont impacter à la baisse le flot de camions qui passent sur notre commune. Il n'en reste pas moins que nous aurons toujours le problème de déserte locale, de car de tourisme, sans oublier les livraisons chez nos agriculteurs.

La question se pose : ne faut-il pas repousser cette étude après que le T3 ait été mis en service, ce qui nous permettrait de voir quel est le flux de voitures et de camions ?

Il semblerait que le Conseil Départemental veuille aller très vite, sans tenir compte de ce qui se fait dans le département voisin, plutôt que d'avoir une vision d'ensemble (à l'heure de la Grande Région ?)

Mr BLAISE-FONDER : il y a 8 ans, on parlait d'une déviation sud de Brive qui passait à proximité de ces variantes.

Mr MARCHAND : N'a jamais entendu parler du contournement sud-Brive au CD, l'Agglo de Brive a fait des études d'où il ressortait que ça n'apportait rien. De ce fait le contournement sud n'a pas été repris. Le CD n'étudie pas cette proposition

Mr BLAISE-FONDER

La consultation du SCOTT apportant des données économiques, environnementales, sociétales, évoquait la possibilité d'une liaison pour les poids lourds au sud de Brive

Mr MARCHAND : resitue le pouvoir de décision, il s'agissait là d'un projet de l'Agglo.

Mr POULVELARIE : pourquoi des variantes en zones protégées ?

Mr MARCHAND : tous les avis doivent s'exprimer, présentation de tous types de variantes possibles, sans rien éliminer d'avance. Les ZNIEF et la zone Natura 2000 pas pris en compte pour l'instant dans les propositions des variantes.

Mr TILLET : Manger de l'espace naturel (flore et faune) et de l'espace agricole, représente un certain coût. Les communes ont pris en compte ces zones-là et ont du mal à comprendre que des risques soient pris avec ses différentes variantes en sachant qu'il y aura des conséquences sur des zones protégées. Processus de démocratie (réunions publiques), manque d'éléments techniques qui permettent de comparer les différentes variantes, les unes par rapport aux autres.

Mr MARCHAND : Les décideurs ont besoin de prendre en compte les avis. Un grand nombre d'études seront faites sur moins de variantes, une autre concertation aura lieu pour avis. Les élus du CD prendront la responsabilité du choix, mais ne doivent pas occulter les avis du public. Le CD ayant entendu les éléments prendra une décision avec des variantes sur une zone réduite pour plus d'études et d'autres phases de concertation seront faites.

Mr le Maire : Elus responsables, nous avons bien conscience qu'une solution doit être trouvée afin d'améliorer le franchissement de Noailles. Parallèlement une solution pour la desserte du Lot est nécessaire par la voie d'avenir (T3). Doit-on laisser circuler les poids lourds dans nos bourgs ? Malheureusement aucun projet du département ne répond au problème nord du Lot : alors doit-on continuer dans le schéma actuel ou y-a-t-il une solution transitoire pour que le trafic local poids lourds se fasse en toute sécurité sur l'existant. Les habitants sont venus sur notre commune pour son attractivité, sa tranquillité, nous devons défendre à tout prix ce cadre de vie mais aussi nos agriculteurs, si l'on ne veut pas que nos campagnes deviennent des friches.

Lecture de la délibération qui s'oppose à tous nouveaux tracés, qui peut être amendée avant d'être mise au vote.

La délibération proposée n'a qu'un avis consultatif. Nous avons des élus au Conseil Départemental notamment en la personne de Mme TAURISSON Maire de Noailles qui comme ses autres collègues participera au vote du CD.

Il faut :

Résoudre le problème des camions 44 T qui passent dans le bourg

Améliorer la D158

Sécuriser les carrefours et la sortie du lotissement de La Brande Ouest

Dans ce cadre-là il faut trouver une solution pour nos voies communales, en faisant des aménagements dans le cadre du projet départemental.

Mr TILLET : La proposition de délibération est très importante. Nécessité d'attendre la voie d'avenir du Lot. La commune de Nespouls a interdit le passage des poids lourds surchargeant ainsi la D73 et la D158. Evolution du trafic D38 : soit stabilisé, soit à la baisse. Rentabiliser la RD 19, ce projet serait une solution complémentaire pour fluidifier le trafic et alléger les autres départementales. Noailles a également pris un arrêté d'interdiction. Faire en complément de la D158 une proposition au départ de Nespouls, (RD19), mais aucune de ces solutions ne règlent le problème de Turenne, même si cela le règle partiellement sur Jugeals-Nazareth. Il faut faire vivre l'existant intelligemment.

Mr MAZAUDOUX

D'accord avec M le Maire pour aménager l'existant, il serait dommage de dénaturer l'environnement.

Mme MARSALLES : quelle est la position de Noailles ?

Mr le MAIRE : Si elle n'a pas changé depuis la réunion du 28 avril 2016 au département, c'était un aménagement du CD 158 sur la partie Jugeals-Nazareth et un contournement sur Noailles, Mme TAURISSON ayant la même position que l'ensemble des Maires présents. A ce moment-là la L9 proche de Nespouls n'avait pas été proposée.

Seule la mise en service de la voie d'avenir T3 réglerait une grosse partie du trafic des poids lourds du bassin du nord du Lot

Serait-il opportun de faire une route proche du T3 ? Est-ce que cela ne compromettrait pas la terminaison des travaux déjà commencés pour la voie d'avenir T3 ? De plus l'aménagement de la L9, (Nespouls-La Ringe) correspondrait-il aux besoins, car loin du du rond-point de Montplaisir.

Le CD peut-il se permettre le luxe financièrement de faire de nouvelles routes, alors qu'il baisse les dotations pour les EPHAD, le maintien à domicile des personnes, les collèges, ainsi que l'entretien des routes existantes (etc.....).

Mr BLAISE : faire remonter les informations concernant le T3 au CD de la corèze, demander un prolongement de concertation ; avec un délai plus important.

Mr MARCHAND : Va informer et faire remonter à sa hiérarchie le déroulement de cette réunion avec les demandes émises.

Date de réunion du Conseil Départemental repoussée au 25 Novembre 2016.

Mme DAURAT : Tenir compte aussi des avis mis en ligne sur le site. Depuis 1995 des tracés sont proposés continuellement et maintenant ce sont des variantes.

C D158 : pas satisfaisant, tenir compte des aménagements, des sorties sur CD 158

Attendre que T3 soit en service

Pas spécialement favorable à émettre un avis concernant ces projets.

Mr le Maire

Les élus ont demandé un CM spécifique avec la présence d'un représentant du département. La délibération du CM aura peut-être plus d'impact que les avis émis. Le CD veut faire quelque chose ce qui est compréhensible et nécessaire. Prendre cette délibération pour avis demande du courage et de la responsabilité, ne pas la prendre serait démagogique envers les administrés.

Mme MARSALLES

20 ans qu'on en entend parler, il faut faire quelque chose et peut être profiter de l'opportunité pour améliorer des aménagements sur les départementales payés par le CD.

Mr BLAISE : En ce qui concerne l'amendement, il serait bon de proroger la date de consultation, jusqu'à fin septembre de manière à pouvoir organiser des réunions publiques.

Mr TILLET

Très favorable à émettre un avis. Je suis persuadé sans pour autant rejeter le trafic sur Nespouls que la variante L9 reste intéressante, sans toutefois régler le problème de Turenne. La solution de la voie d'avenir (T3) du lot doit se réaliser avant, elle seule réglant le trafic poids lourds du lot.

Mr Le Maire :

Amende la délibération en rajoutant 2 paragraphes :

« Prorogation du délai de consultation »

« Parallèlement, il y a nécessité d'aménager aussi la D19 (L9), afin de sécuriser la traversée de Nespouls mais aussi de répartir les flux sur les deux voies qui sont D158 et D19. »

Mme DAURAT : Attendre l'enquête publique.

M TILLET : ce n'est qu'à titre consultatif.

M le Maire : Le CM est à l'écoute de la population pour pallier aux défaillances du département.

Cette délibération amendée est soumise au vote.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 1

M le Maire remercie le Conseil Municipal pour le consensus abouti.

Séance du CM levée à 22h15

Le public nombreux a pu s'exprimer sur le sujet, et remettre les pétitions recueillies au niveau de la Commune.

Demande de réunion publique à Noailles avec l'élue du CD Mme TAURISSON.

Fin de la réunion à 23 h.